

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR TOLOSAN

Séance du 22 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le 22 décembre, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Tolosan régulièrement convoqué se sont réunis à 18 h 30 dans la salle des mariages de la mairie de Saint-Sauveur.

Votants :

4C : Roland CLEMENCON, Didier LAFFONT, Alain CLUZET, Denis DULONG, Joël MELAC

CCCB : Sabine GEIL-GOMEZ, Patrick CATALA, Véronique CHENE, Thierry SAVIGNY, Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Patrice SEMPERBONI, Frédéric MARTIN,

C3G : Daniel CALAS, Edmond VINTILLAS, Jean-Claude MIQUEL, Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, André FONTES, Véronique MILLET, Brigitte GALY,

CCF : Philippe PETIT, Guy NAVLET, Hugo CAVAGNAC, Colette SOLOMIAC, Jeanine GIBERT, Fabrice MARELO, Denis BRUN, Jean-Paul VASSAL, Jacques OF

CCSG : Jean BOISSIERES, Jean-Claude ESPIE, Nicolas ALARCON, Philippe PETRO, Christian OUSTRI, Françoise CHAPUIS-BOISSE, Jean-Luc LACOME, Jean-Louis FLORES, Marie-Laure BAVIERE, Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES

CCVA : Jean-Marc DUMOULIN, Éric OGET, Roger VIALAS, Hanan BELGIONO, Nathalie GILARD, Robert SABATIER, Jean-Michel JILIBERT,

Absents ayant donné procuration : Philippe SEILLES, Michel ANGUILLE, Daniel DUPUY, Gérard JANER, Gilles MARTIN, Chantal AYGAT, Herveline JACOB, Didier ROUX, Vincent LAVIGNOLLES, Wilfrid SABIRON

Secrétaire : Éric OGET

Domaine : Administration générale

Délibération n°: 15/05

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24 + 1

Date de convocation : 16-12-2015

Membres présents : 47

Membres absents excusés : 10

Suppléants : 10

Vote : 47

Pour : 47

Contre : 0

Abst. : 0

Objet : Adhésion à l'Agence Technique Départementale- ATD

Le Président fait part à l'Assemblée de l'existence de l'Agence Technique Départementale qui, conformément à l'article L5511-1 du CGCT a été créée sous forme d'Etablissement Public et a pour objet d'apporter aux collectivités, qui le demandent, une assistance d'ordre administratif, juridique ou financier. Cet établissement public est cogéré par le Conseil Départemental et les Maires de la Haute Garonne.

Le siège de cette Agence est fixé à Toulouse-31 000, place Alfonse Jourdain.

Le barème des cotisations indique que le montant annuel pour notre PETR serait de 13 euros par collectivités membres du groupement, en sus d'une somme forfaitaire de 37 euros, soit un total annuel de 115 euros.

Après en avoir délibéré, compte tenu de l'intérêt pour le PETR Tolosan,
le Conseil Syndical

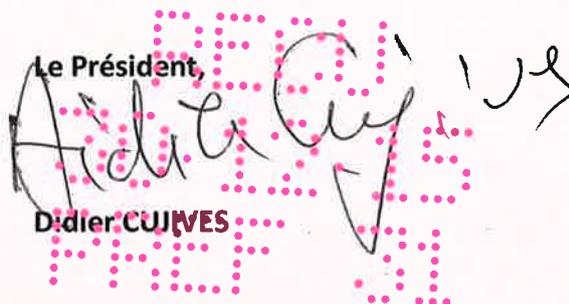
Approuve à l'unanimité cette adhésion

Inscrit au budget les crédits correspondant au montant de la cotisation calculée selon le barème
en vigueur

Autorise le Président à signer tout document inhérent à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 22 décembre 2015.

Le Président,

Didier CUVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 22 décembre 2015
Au registre sont les signatures